



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023\_137

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-trois et le cinq décembre,**

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

9 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Florence FERNANDEZ, Jérôme JACQUES, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Manuel MARTINEZ, Christian MOLANDRE, Philippe ROCHOUX.

6 Absents excusés : Colette CROUZET ayant donné pouvoir à Manuel MARTINEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Annick MALAVIOLLE ayant donné pouvoir à Jérôme JACQUES, Manuel PAGES ayant donné pouvoir à Vincent LACAN, Lydie ROUJON, Philippe MIQUEL ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

### **Objet : Fond de Réserve d'Appui aux Territoires (FRAT) 2024**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des Contrats Territoriaux 2022-2025 « Ensemble, faire réussir la Lozère », le Conseil Départemental a prévu un nouveau fonds pour apporter plus de souplesse et de réactivité à l'accompagnement des projets d'investissement des collectivités pour lesquels la contractualisation ne semble pas justifiée : travaux non prévisibles, travaux à l'émergence rapide...

Ce fonds nommé Fonds de Réserve d'Appui aux Territoires est doté d'une enveloppe de 4 M€ sur la période de contractualisation soit une enveloppe prévisionnelle de 1 M€/an pour l'ensemble du département. Il a pour objectif d'accompagner les projets d'un montant d'opération inférieur à 50 000 € HT dont la mise en œuvre est prévue dans l'année.

Afin de candidater à cet Appel à Projet du Département, la collectivité doit déposer un ou des dossiers de candidature pour les projets d'investissements qu'elle souhaite porter en maîtrise d'ouvrage.

Vu le règlement du Fonds de Réserve d'Appui au Territoire 2024, adopté par délibération de la Commission Permanente du Département de la Lozère du 20 octobre 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet inscrit dans le tableau ci-dessous :

Priorité	Nom du projet	Montant des travaux HT	Subvention du Département sollicitée	Date de réalisation
1	Réfection du garde-corps de l'ensemble fortifié du Donjon de Chanac	48 954 €	19 581,60 €	06/ 2024

PROPOSE de déposer le dossier de candidature correspondant à l'opération précédemment listée à l'appel à projets initié par le Département de la Lozère.

PROPOSE d'inscrire l'opération sélectionnée à l'appel à projets dans le Contrat Territorial du Département de la Lozère.

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant la date d'accusé de réception du dossier de demande de subvention au Département.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer tout document nécessaire.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX
	